



## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 25 mai 2011	L'an deux mil onze Le 17 juin à huit heures Le Conseil Municipal légalement convoqué (article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales) s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Claude JAMET, Maire
Date d'affichage du compte rendu 21 juin 2011	<b>En exercice</b> : 18
Nombre de Conseillers	<b>Étaient présents</b> : Claude JAMET, Casimir WROBEL, Olivia BRUCY, Jean Luc DESCHAMPS, Marilyne DRINKINE, Christian AUBOURG, Magali BORG, Ludovic DEHON, Sébastien MASSE, Alain FOURNIER, Michèle GROSSET, Jean Pierre GAZON (12)
En exercice : 18 Présents : 12 Votants : 16	<b>Absents ayant donné pouvoir</b> : Cendrine FROMAGER à Sébastien MASSE, Segundo COFRECES à Alain FOURNIER, Orlando VIEIRA à Christian AUBOURG, Juliette GUIRAL à Michèle GROSSET (4)  <b>Absents</b> : Martine DUPUIS, Michel RODRIGUES (2)  Olivia BRUCY a été élue secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

- 2011.23 Désignation du secrétaire de séance  
2011.24 Approbation du procès verbal de la séance du 21 avril 2011

#### ELECTION SENATORIALE

- 2011.25 Election de cinq délégués composants le collège des grands électeurs pour l'élection sénatoriale du 25 septembre 2011  
2011.26 Election de trois suppléants composants le collège des grands électeurs pour l'élection sénatoriale du 25 septembre 2011

#### ENFANCE

- 2011.27 Approbation de la convention d'accueil de loisirs des enfants de la commune à St Pierre lès Nemours  
2011.28 Conventions de partenariat et de financement des transports scolaires dits circuits spéciaux

#### INFORMATION / QUESTIONS DIVERSES / REMERCIEMENTS

### 2011.23 - Désignation du secrétaire de séance

A L'UNANIMITE, DESIGNE Olivia BRUCY en qualité de secrétaire de séance.

### 2011.24 - Approbation du procès verbal de la séance du 21 avril 2011

A L'UNANIMITE, APPROUVE le procès verbal de la séance du 21 avril 2011.

### 2011.25 - Election de cinq délégués composants le collège des grands électeurs pour l'élection sénatoriale du 25 septembre 2011

Il est procédé à la proclamation des résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués :

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes) : 16
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 16
- e) Majorité absolue : 9
- f) Délégués désignés à la majorité absolue avec 16 bulletins pour les candidats classés par dans l'ordre décroissant de l'âge des candidats :
  - 1. Jean Luc DESCHAMPS
  - 2. Christian AUBOURG
  - 3. Maryline DRINKINE
  - 4. Olivia BRUCY
  - 5. Magali BORG

Les délégués déclarent successivement accepter le mandat qui leur est confié.

**2011.26 - Election de trois suppléants composants le collège des grands électeurs pour l'élection sénatoriale du 25 septembre 2011**

Il est procédé à la proclamation des résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants :

- g) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :0
- h) Nombre de votants (enveloppes) :16
- i) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :0
- j) Nombre de suffrages exprimés (b-c) :16
- k) Majorité absolue :9
- l) Suppléants désignés à la majorité absolue avec 16 bulletins pour les candidats classés par dans l'ordre décroissant de l'âge des candidats :
  - 6. Alain FOURNIER
  - 7. Michèle GROSSET
  - 8. Sébastien MASSE

Les suppléants déclarent successivement accepter le mandat qui leur est confié.

**ENFANCE**

**2011.27 - Approbation de la convention d'accueil de loisirs des enfants de la commune à St Pierre lès Nemours**

**A L'UNANIMITE**

APPROUVE la convention d'accueil des enfants de la commune de Bagneaux sur Loing à l'accueil de loisirs sans hébergement de St Pierre les Nemours et de règlement financier.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**2011.28 - conventions de partenariat et de financement des transports scolaires des circuits spéciaux**

**A L'UNANIMITE, APPROUVE** les modalités conventionnelles notamment :

1. Convention conclue pour une durée de trois ans reconductible deux fois
2. Maintien du suivi des relations avec les familles en matière d'inscription et d'information voire dans la définition des circuits
3. Calcul du coût des circuits spéciaux scolaires transportant des élèves non subventionnés avec des élèves subventionnés par le département selon la formule suivante :  
$$\frac{\text{coût des circuits scolaires} \times \text{nombre d'élèves non subventionnés par le Département}}{\text{nombre total d'élèves transportés}}$$
4. Engagement de la commune à prendre en charge les frais de dossier de 12 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer en ces termes les conventions de partenariat et de financement des transports scolaires dits circuits spéciaux.

## QUESTIONS DIVERSES

NEANT

La séance est levée à 8h30